

ADMINISTRATION

4, rue Paradis, 4

ADRESSER MANDATS ET COMMUNICATIONS A M. L'ADMINISTRATEUR

ANNONCES

A LYON : AGENCE FOURNIER

Rue Confort, 14

A PARIS : AGENCE HAYAS

Place de la Bourse, 8

L'ECHO DE LYON

JOURNAL REPUBLICAIN INDEPENDANT

RÉDACTION

48, rue de la République, 48

LES MANUSCRITS NON INSÉRÉS NE SONT PAS RENDUS

ABONNEMENTS

RHONE ET DÉPARTEMENTS LIMITROPHES 3 mois, 5 fr.; 6 mois 10 fr.; 1 an, 18 fr. AUTRES DÉPARTEMENTS 3 mois, 6 fr.; 6 mois, 12 fr.; 1 an, 22 fr.

AUJOURD'HUI :

La grève de Carmaux. — Les démanches des ouvriers repoussés par la Compagnie. — Appel de M. Maujan. — L'incendie de la Croix-Rousse. — Trois blessés.

PATRIOTARDS

En ce temps d'internationalisme, que nous avons le mauvais goût de trouver excessif, certains « citoyens du monde » ont entrepris de reléguer au rancart l'idée et le mot de Patrie. La Patrie? une mystification, un attrape-nigauds. Tous les hommes sont frères, il n'y a que les canailles gouvernementales pour parler encore des frontières et de leur défense. Qu'importe que l'Alsace et la Lorraine étonnent sous la botte prussienne, qu'importe que les Alsaciens payent l'impôt français ou l'impôt allemand, c'est folie ou fourberie de mettre dans la tête des petits Français et des petits Allemands cette idée première de l'indépendance et de la solidarité nationales! Autrement, on appelle bêtement patriotes les imbéciles qui, avec ce mot Patrie, donnaient leur sang pour une idée, pour un drapeau. Maintenant on les conspu, ces imbéciles-là, du nom de patriotards.

Eh! les patriotards qui se sont fait tuer en 1870 pour empêcher les brutes allemandes de piller leurs modestes épargnes, d'incendier leur maison paternelle, d'engorger leurs femmes et leurs petits enfants! — Eh! les patriotards francs-tireurs qui se faisaient fusiller dans les Vosges! — Eh! les patriotards qui coupaient les fils du télégraphe, pour empêcher les Allemands de communiquer entre eux! — Eh! les patriotards qui, plutôt que de dénoncer, d'espionner, de vendre nos soldats, se laissaient brûler la cervelle par les uhlands du pays de M. Liebknecht! — Eh! les patriotards qui ont cru — idiots, — que tout n'était pas dans la matérialité des instincts et des appétits et qu'il y avait au-dessus de nos misères humaines quelques grandes éclaircies du ciel! — Eh! le devoir! la Patrie! — Eh! vous tous qui avez donné votre vie pour une idée, pour une conquête morale ou intellectuelle. — Eh! vous tous qui avez vibré d'enthousiasme en vous réconfortant au récit de ces sacrifices, de ces martyres qu'évoquent les noms de d'Assas, de Barra, de tous ces héros qui, depuis Jeanne d'Arc et Jeanne la Pucelle (des patriotards celles-là), jusqu'à Hoche et à Marceau, sont en tête du livre d'or de la France! — Eh! les patriotards qui prononcent encore avec orgueil et amour le nom de cette France démodée; — vous n'êtes plus à la hauteur, mes braves gens, vous retardez, vous avez manqué le train — et on vous signifié que vous avez cessé de plaire, ridicules et néfastes patriotards!

Eh bien, soit, nous sommes les patriotards, — nous l'avouons et notre patriotisme est si invétéré que nous nous en faisons gloire. Amis avec tous, soit, mais maîtres chez nous, mais faisant nos affaires nous-mêmes, mais empiétant avec un soin jaloux, — féroce, — que ceux de l'autre côté de la frontière mettent le pied sur le sol national, pénètrent dans notre tribu, dans notre clan — dans notre famille.

Jour de Dieu! elle existe bien encore la famille! On n'ose pas encore nous inviter — sous prétexte de communisme — à aller faire au hasard des petits que

l'étable commune abriterait et nourrirait à peu près. Vous autres qui haussez les épaules en traitant de patriotards ceux qui regardent à la frontière et disent aux uhlands : « On ne passe pas! » vous autres, permettez-vous au premier vagabond venu d'entrer dans votre logis et de dire : « Je suis là au même titre que toi, mon camarade, et je m'installe à ta table et dans ton lit! »

Eh bien, la patrie, n'est-ce pas la grande famille, la grande famille de ceux qui sont unis et par le sang commun et par le sang versé?

Malheur sur nous tous si elle ne vous tient plus aux entrailles, cette sainte union des gloires et des misères communes!

Malheur sur nous tous s'il n'y a plus place dans le cœur du peuple pour cette solidarité d'affections et aussi de colères nationales!

Malheur sur nous tous si la génération qui grandit ne voit rien au-delà de la guerre des classes et des castes et de la lutte pour la vie et le bien-être!

Si nous ne pouvons plus être les soldats d'une idée généreuse, si nous devons rompre le lien qui nous consolide, qui nous fortifie, qui nous a permis de renaitre après l'extermination et de grandir après le désastre, — c'en est fait de nous : nous serons bientôt livrés en pâture à ceux qui font, eux aussi, de l'internationalisme platonique, — mais qui, en Allemagne, font passer le germanisme avant toutes les tristes plaisanteries où nous rongissons de voir des Français se complaire.

Ah! il est plus nécessaire, plus indispensable que jamais, ce respect et cet amour de la patrie, ce culte d'une loque qui s'appelle un drapeau, quand on entend, de par le monde, ce sourd frémissement des armes qu'on charge et des bataillons qu'on ébranle.

C'est le patriotisme seul de la nation armée et prête à marcher où le salut du pays l'appelle qui nous a sauvés d'une dernière invasion — qui, cette fois, aurait été notre germanisation à tous!

Patriotards! — Oui, nous le sommes, parce que de l'autre côté du Rhin ils sont plus patriotards encore que nous, et qu'au jour de la nouvelle mêlée, pas un de ceux à qui vous dites « frères » ne manquera à l'appel des soldats de Guillaume.

Patriotards! — parce que sur les ruines d'un monde ébranlé, à la veille de convulsions sociales dont nul ne peut prédire la redoutable violence, — nous n'avons plus pour nous garder contre la fureur des batailles intestines que ce seul bien, que ce seul espoir, que cette seule foi : la Patrie.

Patriotards, — eh bien, soit, — et nous nous en faisons gloire.

PAUL BERTINAY.

LA POLITIQUE

M. l'abbé Garnier est un homme fort agité et très encombrant. Après s'être signalé fort bruyamment dans certaines églises de Paris sous la forme de « l'avocat du diable », il a fait acte d'adhésion à grand orchestre à la République, et voici qu'aujourd'hui il s'est juré de purifier cette République des lois qui déplaissent aux cléricaux. C'est l'histoire du légendaire sabre de M. Prud'homme qui défend et détruit les institutions.

Que M. Garnier et ses pareils s'agitent beaucoup pour émonder le régime des lois qui n'ont point leur assentiment, nous n'en sommes ni affligés ni inquiets. Mais encore faudrait-il que ces apôtres

politiques ne fissent pas une campagne de mensonge et de calomnies.

Il n'est pas admissible, par exemple, qu'on prétende que les lois astreignant les séminaristes au service militaire et établissant la neutralité confessionnelle dans les écoles, sont désastreuses pour la bourse du pauvre peuple. « Les riches, les commerçants et les propriétaires, dit M. Garnier dans une pétition répandue à flots dans les campagnes et destinée au Parlement, se rattrapent des impôts et les passent à d'autres en augmentant le prix de leurs loyers et de leurs marchandises; mais les ouvriers ne peuvent les repasser à personne. Il arrive même aussi qu'ils n'ont plus de travail... N'est-il pas temps de remédier à la crise dont souffrent en ce moment le commerce, l'industrie et l'agriculture? Mais il est impossible de le faire, si on ne modifie pas les lois scolaires. Ensuite, les écoles sans religion sont la cause du dévergondage de la jeunesse et de la multiplicité des crimes commis par les jeunes gens et même par les enfants... On connaît la parole accusatrice de Ravachol avant de mourir : « Si j'avais cru en Dieu, je n'aurais pas fait ce que j'ai fait. » Les crimes de ce malheureux et de tant d'autres montrent ce que peuvent produire les lois scolaires. »

L'abbé impudiquement quand il prétend que les lois scolaires sont la cause déterminante de l'aggravation des charges publiques et de la situation précaire de beaucoup de travailleurs.

Il sait mieux que personne que ce sont là les conséquences néfastes d'une guerre désastreuse et d'un régime douanier qui, hélas! n'a pas encore produit tous ses effets. Mais il n'arrivera pas à donner le change, car le peuple, grâce précisément à notre nouveau régime scolaire qui déplaît si fort à l'abbé, n'est plus à cet âge d'ignorance où on lui faisait avaler les bourdes les plus colossales.

Pour ce qui est de l'accroissement des délits et crimes, le bon apôtre omet de dire que les élèves des écoles congréganistes figurent pour plus de la moitié dans le recrutement de l'armée des malingres. Il n'est pas jusqu'au mot à effet, attribué à Ravachol, qui n'atteste le parfait dédain de cet homme d'église pour la vérité. Non, Ravachol n'a pas dit, en montant à l'échafaud, qu'il n'eût pas commis de crimes s'il avait cru en Dieu; tout le monde sait qu'il avait ébauché une phrase que le couperet de la guillotine a interrompue. Et puis, le plus drôle, — si drôle il y a dans l'affaire, — c'est que Ravachol, dit la presse lyonnaise a précédemment recueilli les « Confessions et Mémoires », était, lui, un produit de cette éducation cléricale sans laquelle, dit l'abbé, il n'y a pas de salut pour la France.

Il était même très précoce, dans sa jeunesse, monsieur l'abbé. — Et je ne tirerai de ce fait aucune conclusion, attendu que le lecteur se chargera lui-même de ce soin.

JEAN-CLAUDE.

DEPÊCHES

PAR SERVICE SPECIAL

Informations Politiques

Paris, 30 septembre.

LA DISCUSSION DU BUDGET

Il résulte des explications fournies par divers membres de la commission du budget que la Chambre ne pourra pas, cette année, aborder la discussion du budget en séance publique avant le 10 novembre.

INTERPELLATION SUR LE PANAMA

M. Argellès, député de Corbeil, se propose d'interpeller le gouvernement à propos du Panama. Il demandera au ministre de vouloir bien indiquer quelle va être la situation des concessionnaires français à l'échéance prochaine de la concession. M. Argellès motivera sa demande sur l'urgence qu'il y a, soit à encourager une tentative sérieuse de

reprise des travaux, soit à décourager les essais de la spéculation, qui chercherait à soutenir encore quelque argent aux malheureux souscripteurs.

Cette interpellation, dont le gouvernement est prévenu, ne sera discutée que vers la fin d'octobre, car le député de Corbeil fera ses vingt-huit jours au moment de la rentrée des Chambres.

NOS MINISTRES

M. de Freycinet, ministre de la guerre, est rentré hier soir à Paris, à 10 heures 1/2, venant de Thionne. Il a reçu ce matin le général Vosseur, nouvellement nommé au commandement du 11^e corps.

M. Loubet, qui doit rentrer à Paris mardi prochain, doit présider après-demain dimanche l'inauguration des nouveaux bâtiments scolaires de Dieulefit, commune de sa circonscription.

M. ET M^{me} FLOQUET

Le président de la Chambre des députés et M^{me} Charles Floquet, ont quittés Paris ce matin pour aller passer quelques jours à Clarens (Suisse).

LE CENTENAIRE DE LILLE

La municipalité de Lille ayant fait faire des démarches auprès du président de la République pour le décider à venir assister le 8 octobre aux fêtes organisées pour célébrer le centenaire de la levée du siège de Lille, M. Carnot a fait répondre par le général Borius, secrétaire général de la présidence, qui recevra demain matin samedi, à Fontainebleau, M. Gély-Legrand, sénateur, maire de Lille; M. Faucher, adjoint, et M. Bigo-Hanel, président de la société des fêtes.

LA RENTRÉE DES CLASSES

La rentrée des classes dans les lycées et collèges aura lieu le lundi 3 octobre.

Le comité d'hygiène, consulté sur la demande du ministre de l'instruction publique, a émis l'avis qu'il n'y a pas lieu de reculer la rentrée des élèves, sauf au Havre, par mesure d'extrême prudence et à condition que les élèves ne puissent boire que de l'eau saine.

Là où l'eau ne présenterait pas toutes les garanties désirables, elle devrait être bouillie.

Ces mesures ont fait l'objet de la circulaire que nous avons fait connaître hier.

L'ÉLECTION DU GÉNÉRAL DES JÉSUITES

L'élection du général des jésuites a-t-elle ou n'a-t-elle pas eu lieu? Les renseignements à cet égard sont des plus contradictoires.

Des informations prises au Vatican permettent, paraît-il, de démentir la nouvelle que les jésuites auraient déjà nommé leur général et que ce serait le père Martins.

Voici quelle serait la situation exacte : Les quatre-vingts jésuites qui doivent prendre part à l'élection se sont rendus d'abord à Monaco, comme cela avait été décidé. Mais, arrivés dans la principauté, ils constatèrent que le collège dans lequel ils venaient s'installer présentait de graves inconvénients. Ils n'étaient même pas assez grands pour les recevoir. On résolut alors d'aller en Espagne, dans le château de Loyola.

C'est là que sont actuellement réunis les Pères. L'élection aura lieu, dit-on, dimanche prochain, et le nom du nouveau général sera rendu public lundi.

LANGEMENT DE NAVIRES

On nous télégraphie de Saint-Nazaire, que M. Burdeau, ministre de la marine, dont on espérait la présence au lancement du Valmy, cuirassé garde-côtes, qui aura lieu jeudi, ne pourra assister à cette opération. Le ministre est retenu à Paris par la préparation du budget.

Ce n'est pas le seul navire qui sera mis à flot la semaine prochaine : le 3 octobre aura lieu au Havre le lancement du croiseur La-touche-Tréville.

UN DISCOURS DE SIR CHARLES DILKE

Londres, 30 septembre.

Sir Charles Dilke, dans un banquet qui a eu lieu hier soir, a prononcé un discours important. Il a déclaré qu'il soutiendrait fermement le cabinet Gladstone sur la plupart des questions et a critiqué vivement la politique extérieure de lord Salisbury, notamment à Madagascar et à Terre-Neuve.

Sir Charles Dilke a ajouté qu'il n'est d'accord avec lord Salisbury que sur la question de l'évacuation de l'Égypte. Il craint seulement que lord Rosebery ne retarde cette évacuation, qui permettrait de régler

avec la France les questions de Madagascar et de Terre-Neuve.

Enfin, l'orateur a combattu la politique d'entente coloniale avec la Triple-Alliance qu'il a suivie le précédent cabinet, et qui ne peut procurer à l'Angleterre aucun avantage.

LE MONUMENT DE NICE

Nice, 30 septembre.

Le monument commémoratif du centenaire de la réunion de Nice à la France sera probablement inauguré au mois d'octobre 1893. M. Carnot sera invité.

LES RELATIONS FRANCO-ITALIENNES

Londres, 30 septembre.

On mande de Rome au Daily News : Le gouvernement français a remercié le cabinet italien pour la participation de l'ambassadeur d'Italie aux fêtes du centenaire du 22 septembre et a exprimé l'espoir du rétablissement de l'ancienne cordialité entre les deux nations.

Le ministre des affaires étrangères d'Italie a profité de l'occasion pour demander si les relations commerciales franco-italiennes ne pourraient pas être améliorées.

Cette proposition a été bien accueillie par le cabinet de Paris, lequel est animé des meilleures dispositions. Un échange de notes a déjà eu lieu à ce sujet.

Rome, 30 septembre.

Le Popolo Romano dit qu'il est bon que la France se persuade que les manifestations de Gènes sont l'expression réelle des sentiments de l'Italie envers la France et expriment le désir de vivre en parfaite harmonie avec nos voisins sans plus de lointaine idée d'intérêt. La France gagnerait plus que l'Italie en lui accordant le tarif minimum en échange du traitement de la nation la plus favorisée. Quand le Parlement français reconnaîtra cette vérité, ce ne sera pas l'Italie qui se refusera à un accord.

LES EMPRUNTS PORTUGAIS

Bruxelles, 30 septembre.

Aujourd'hui a eu lieu la réunion des comités de défense allemand, français, hollandais et belges, des porteurs des emprunts portugais. Il a été décidé que les porteurs de ces emprunts qui voudraient encaisser leurs coupons échus recevraient une constatation pour sauvegarder éventuellement vis-à-vis du gouvernement portugais leurs droits sur la partie impayée des coupons.

Les intéressés seront ultérieurement informés des formalités qu'ils auront à remplir lors de la présentation des coupons.

LA LIQUIDATION PARLEMENTAIRE

Paris, 30 septembre.

Nous avons montré, il y a quelques jours, la situation difficile dans laquelle la Chambre allait se trouver à la reprise de ses séances pour le règlement de son ordre de travail durant la fin de la législature. Le nombre des questions prêtes à être mises en délibération — après avoir passé par toute la filière de la procédure parlementaire — est considérable, alors que la période d'existence qu'il reste à la Chambre à parcourir, d'ici à l'expiration de son mandat, est très restreinte.

Pour qu'on puisse se faire une idée des difficultés auxquelles la Chambre va se trouver aux prises à ce sujet, nous allons indiquer l'étendue du stock parlementaire existant à la date d'aujourd'hui.

Depuis sa première réunion jusqu'à la clôture de la dernière session, la Chambre a été saisie de 4,614 affaires législatives, pour l'examen desquelles elle a nommé 266 commissions.

Sur ces 4,614 affaires, 827 ont reçu une solution. Il en reste donc à examiner 3,787, dont 123 émanent de l'initiative du gouvernement et 3,664 de l'initiative des députés.

Or la Chambre n'a plus que huit mois à séjurer et, sur cette courte période, elle devra prélever le temps nécessaire pour discuter les budgets de 1893 et 1894, et les arrangements commerciaux, c'est-à-dire au moins deux ou trois mois. Il y aura donc impossibilité absolue de discuter près de 800 questions dans les cinq ou six mois restants; d'autant que certaines de ces questions, par leur importance, exigeront chacune plusieurs séances.

Il y aura donc nécessairement un travail de sélection à accomplir pour déterminer les questions que la Chambre voudra résoudre avant de disparaître et celles qu'elle laissera tomber en déchéance.

CHRONIQUE MILITAIRE

Historiques des corps. — Leur but. — Les fêtes de régiment. — Le drapeau, héros de la fête. — Conséquences morales.

Dans une de nos précédentes chroniques, nous avons traité des forces morales de l'armée et des moyens mis en œuvre pour les développer. Au nombre de ces moyens, il faut compter les historiques militaires et les fêtes de régiment.

Chaque régiment a son historique — à l'exception des quelques derniers créés, — qui se lie à son numéro et remonte jusqu'à sa création, au temps où chaque corps portait un nom. Quel est le régiment qui, passant à travers la fumée des combats depuis Louis XIV jusqu'à nos jours, n'a pas à son actif des jours de gloire et de sublime revers! C'est l'histoire authentique de ces faits mémorables qu'on met sous les yeux du soldat, pour lui rappeler les exploits de ses ancêtres, exalter son cœur et le préparer aux nobles actions. Des exemples de tous genres fourmillent dans ces petits livres qui, s'ils n'ont pas la prétention d'être présentés comme œuvres littéraires, ont été — dans la pensée de leurs auteurs, et ils en ont le droit — de parler au cœur du soldat le langage qu'il comprend : des actes de bravoure individuelle, des actions héroïques pour arracher le drapeau ou un chef des mains de l'ennemi, la sublime résignation un jour de revers, l'humble courage de braves gens qui se sacrifient pour le salut commun; voilà ce qu'on lit à chaque page. Bientôt, il n'y aura plus de chambrées sans un de ces livres rapporté au foyer paternel par un des enfants de la famille. Ce livre rappellera le régiment; sa lecture, les soirs de veillée, entretiendra les hommes dans la pensée du devoir qui peut leur échoir un jour, si la France est obligée de recourir au sort des armes pour faire respecter son honneur; cette histoire préparera, mieux que celle du Petit Poucet, les enfants à l'accomplissement de ce devoir : le service militaire!

Cette histoire est celle qu'on drapeau qui flotte au-dessus des batteries; elle exalte surtout les batailles inscrites en lettres d'or sur sa flottante flamme, et pour donner plus de poids à cette preuve vivante de la gloire des anciens, le régiment célèbre, chaque année, le nom de l'une des victoires inscrites sur son drapeau : c'est la fête du régiment!

La coutume de célébrer, par une solennité quelconque, les hauts faits accomplis est aussi vieille que les armées elles-mêmes et, à toute époque, on a eu à cœur de rappeler aux jeunes entrés dans la carrière, les exploits des aînés qui n'y sont plus. Il semble, cependant, que sous le second Empire cette belle et utile tradition se soit interrompue; car, à l'exception de l'anniversaire de Sidi-Brahim, on ne retrouve aucune relation de ces fêtes dans les feuilles publiques qui ont vécu sous le second Empire. Le souvenir de l'épique guerrier, La Tour d'Auvergne, paraissait oublié au 4^e d'infanterie — dans les rangs duquel il trouva une mort glorieuse lorsque, sur l'initiative de son colonel, il y a 45 ou 46 ans, le décret du Directeur, instituant un appel solennel de ce nom illustre dans les annales militaires, fut remis en vigueur.

Cette réurrection fut, pour ainsi dire, le point de départ d'un ressuscité des traditions. Mais, jusqu'en 1890, l'armée veuve de ses drapeaux sembla timide dans le réveil de ces vieilles coutumes. Pour célébrer une fête, il faut un saint, et celui de l'armée — ses noms de victoires — avaient été ensevelis dans le désastre de Sedan et la trahison de Metz!

Enfin, en 1890, la République sûre de vivre, sûre de son armée enfin reconstituée sur des bases solides, confia à chaque régiment un nouvel emblème de la Patrie portant en ses plis la part de gloire qui lui revenait, des noms de victoires puisés dans l'histoire, si féconde en ces faits, du drapeau tricolore. Chaque corps choisit celui de ces noms qui lui parut le plus illustre, le plus beau pour sa gloire personnelle et la

dont je ne suis que l'humble intermédiaire.

Les six membres du club s'inclinèrent. — C'est donc, continua le président, un ordre du chef qui vous réunit ce soir ici, afin que vous puissiez vous connaître; car vous allez être obligés de travailler presque en commun. Nous sommes sur la voie d'une opération qui pourrait avoir des résultats fabuleux.

A ces mots, il y eut un vif mouvement de curiosité dans l'assemblée.

— Quels sont les plans du chef? reprit le président, c'est ce que je ne sais qu'imparfaitement, c'est ce qu'il m'est interdit de vous dire. Mes pouvoirs consistent à vous donner vos instructions...

Alors le président se tourna vers celui des assistants qu'on nommait le major : — Major, lui dit-il, vous allez beaucoup dans le monde?

— Beaucoup, répondit le major.

— Le président parut consulter ses notes écrites en caractères hiéroglyphiques : — Allez-vous, dit-il, chez la marquise Van-Hop?

— Oui, répondit le major.

— A l'ors, vous êtes invité à son bal de mercredi prochain?

— Très certainement.

— La marquise n'est-elle point une femme d'à peu près trente ans, créée de l'Amérique espagnole, mariée à un Hollandais?

— Elle fort riche, dit-on.

— Six ou sept cent mille livres de rente.

— Elle aime les arts et les artistes; on dit même qu'elle a eu la fantaisie, depuis un an ou deux, de prendre des leçons de sculpture?

— Je suis son professeur, répondit celui des six associés que le président avait surnommé de Phidias.

— Très bien, Je m'en doutais.

(A suivre)

Feuilleton de l'ECHO DE LYON

1^{er} octobre

LE CLUB

DES

Valets de Cœur

PAR

PONSON DU TERRAIL

ROCAMBOLE

Cette allée, qui se prolongeait assez longtemps, aboutissait à la rampe d'un escalier. Cet escalier ne montait pas, comme on aurait pu le croire, aux étages supérieurs de la maison; il s'enfonçait, au contraire, dans la terre, et le premier de ces mystérieux visiteurs qui y posa le pied descendit environ cinquante marches dans l'obscurité la plus complète, s'aidant de la rampe et n'avançant qu'à tâtons.

— C'est bien, reprit la voix.

— Et soudain une porte s'ouvrit, un jet de lumière éclaira l'escalier, et le nouveau

venu se trouva sur le seuil d'une salle souterraine dont le bizarre aspect méritait une courte description. C'était, à vrai dire, l'un des compartiments d'une cave, à en juger par la voûte cintrée et une douzaine de futailleries rangées le long des murs.

Seulement, on avait posé une planche sur les pièces de vin, de façon à en faire un siège improvisé; puis on avait placé au milieu de la cave une table, sur cette table une lampe modérateur, et devant elle un fauteuil.

C'était vraisemblablement le fauteuil du président de cette mystérieuse réunion. Au-dessus de la lampe, sur la table, se trouvait un dossier de papiers assez volumineux. Mais celui qui les eut examinés avec attention n'aurait pu dire en quelle langue, avec quels caractères elles étaient écrites.

C'étaient d'indéchiffrables hiéroglyphes, un assemblage de chiffres arabes et romains et de signes typographiques dont il aurait fallu posséder la clé pour deviner le sens énigmatique.

L'homme qui veillait à l'entrée de la salle souterraine introduisit ainsi successivement et en faisant la même question, à laquelle il fut invariablement répondu de la même manière, six personnages, qui tous étaient enveloppés dans un large manteau, ce qui leur donnait un aspect uniforme. Puis cela fait, il ferma soigneusement la porte et vint prendre place au bureau du président.

Ce personnage était un tout jeune homme. Avait-il dix-huit ou vingt-deux ans? C'était ce que personne n'aurait pu dire au juste; mais il était bien certain qu'il ne dépassait point ce dernier âge.

Cependant sa physionomie, malgré cette extrême jeunesse, semblait révéler une haute énergie, une astuce merveilleuse, une audace à toute épreuve, et une de ces intelligences d'élite qui se révèlent à de certaines heures par des traits de génie.

Sa main était celle d'un lion du boulevard, telle alors à la mode, et qui résumait

l'homme élégant, riche et inoccupé de cette époque. Il avait la lèvre moqueuse, la démarche assurée; il portait la tête en arrière d'une certaine façon impertinente, et son regard paraissait dominer moralement les six personnes qu'il venait d'introduire.

Celles-là méritaient aussi quelques lignes de silhouette.

Lorsque chacune d'elles fut débarrassée de son manteau, le président de l'assemblée put constater combien elles étaient différentes d'aspect, de tournure, de vêtements et d'âge.

Le premier entré, et qui s'était assis tout près de la table, était un homme de cinquante ans environ, grand, mince, décoré de plusieurs ordres, portant d'épaisses moustaches teintes en noir avec soin, et une perruque de même couleur qui couvrait son front dégarni par l'âge.

Sa main était celle d'un homme du monde, ayant conservé dans la vie civile la désinvolture pimpante d'un officier.

Le président lui dit : — Bonjour, major, vous êtes exact.

Le second des six personnages était un homme de trente ans, portant ses cheveux un peu longs, sa barbe négligée, et ayant une sorte de cachet artistique dans toute sa personne.

— Bonjour, Phidias, dit le président en lui indiquant une place à sa gauche.

Le quatrième était bien dissemblable de tournure, d'aspect et de costume de ces trois hommes que nous venons de dépeindre.

Ce n'était point un élégant dandy, un jeune homme du monde, courant les comédiennes, fréquentant Tortoni et le café Anglais. C'était un domestique en livrée.

Non point cependant ce

fête réglementaire fut instituée, d'abord par l'initiative de quelques colonels, puis à l'initiative des généraux; enfin, aujourd'hui, tous les corps sans exception ont leur fête annuelle.

Nous ne dirons pas ici ce qu'elles sont; il suffit de lire les journaux pour juger de l'importance que tout le monde attache à ces solennités militaires, qui prennent un genre de munificence inconnu de nos devanciers. Chaque régiment s'y prépare longtemps à l'avance: nous disons « longtemps », parce qu'il ne faut pas, pour une journée de réjouissance, arrêter le travail quotidien et réglé d'avance qui fait, des diverses périodes de l'instruction militaire une chaîne ininterrompue d'efforts et de progrès. A ces solennités, présidées par les généraux, sont invitées toutes les autorités civiles et militaires de la région, et les membres des corps élus y ont leur place marquée, afin de prouver que l'armée, c'est la nation... A ces invitations officielles s'ajoutent les invitations particulières des officiers, sous-officiers et soldats. Invités à tout titre, personne n'a garde de manquer à ces fêtes, qui sont de véritables fêtes de famille, auxquelles le côté officiel n'enlève rien du charme qu'ont les réjouissances publiques bien ordonnées. Dans les régions élevées, il se fait là — sur la neutralité du terrain militaire — des rapprochements personnels profitables au bien public. Les officiers, heureux de faire les honneurs de leur chef, se font connaître ainsi de ces populations dont ils ont les enfants. Les sous-officiers, à leur tour, se prodigent pour faciliter la tâche de leurs chefs et prouver au civil qu'ils sont quelque chose dans le régiment. Le soldat, qui a lui aussi ses invités, se relève à ses propres yeux: cette fête, c'est lui qui la donne à cette foule empressée qui vient fraterniser avec lui.

Les réservistes ont leur voir chercher avec empressement leur compagnie, escadron ou batterie. Ils retrouvent là les chefs qui les ont conduits aux grandes manœuvres; on parle des marches pénibles faites l'an passé et l'on se sépare avec l'espoir de se retrouver dans un an, dans deux ans, sous le même drapeau, le sabre ou le fusil en main. Le drapeau... c'est le héros de la fête... Il flotte au-dessus de cette foule qui le contemple avec un respectueux attendrissement, et lorsque le colonel, au début de cette journée de joie patriotique, retrace en un style militaire l'histoire de cet étendard devant cette foule silencieuse, on sent qu'en ce moment solennel tous les cœurs battent à l'unisson sous l'impression des sentiments patriotiques qu'inspire l'emblème de la France.

Voilà ce qu'est la fête du régiment!... Les forces morales si nécessaires à l'armée, à la nation, ne puisent-elles pas dans le rapprochement de toutes les catégories de citoyens, une nouvelle source de vigueur? De tous ces enthousiasmes populaires, n'y forme-t-on pas un faisceau capable de supporter la grandeur du pays? Nous n'oublions pas, certes, nos heures de défaites; mais, s'il est en nous des moyens de les réparer, rappeler à la génération présente que nous avons su vaincre, c'est lui donner l'espérance, la foi en l'avenir!...

MOUVEMENT PRÉFECTORAL

Paris, 30 septembre. Le mouvement préfectoral que nous avons fait connaître hier, va être suivi à bref délai d'un autre plus étendu qui est actuellement en préparation. Il est probable, en effet, que M. Bouffet, actuellement directeur de l'Administration départementale et communal au ministère de l'Intérieur, sera nommé à un des deux postes de conseillers d'Etat en service ordinaire actuellement vacants. L'autre poste sera attribué à un maître des requêtes, pour assurer l'avancement hiérarchique dans le sein du conseil. M. Bouffet serait remplacé, comme directeur du ministère de l'Intérieur, par un préfet. La vacance créée par ce remplacement sera le point de départ du nouveau mouvement préfectoral qui aura également pour objet de pourvoir à deux postes de sous-préfet actuellement vacants, celui de Saintes dont le titulaire, M. de Luzé, vient d'être nommé préfet de la Charente, et celui de Bagneres-de-Bigorre, dont le titulaire, M. Francière, a été nommé chef du secrétariat particulier de M. Burdeau, au ministère de la marine.

LA GRÈVE DE CARMAUX

Carmaux, 30 septembre. On croit que la proposition suivante sera faite aujourd'hui par le Compagnon des mines de Carmaux en réponse à l'offre d'arbitrage formulée par le gouvernement: La Compagnie déclarera qu'elle croit à la sincérité des sentiments de conciliation qui guident le gouvernement et qu'elle ne pense pas excéder son droit en demandant d'avoir, pour assurer ses services, un ajusteur absolument libre de son temps. M. Calviginau ne pouvant lui garantir une assiduité quotidienne, la Compagnie est prête, dans l'intérêt de l'apaisement, à lui verser, pendant tout le temps qu'il restera à la tête de la municipalité de Carmaux, le montant ordinaire de sa paye sans exiger de lui aucun travail.

Carmaux, 30 septembre. Les affiches du comité relatives à la distribution des secours établissent que chaque gréviste recevra des secours en raison directe de son revenu de famille, c'est-à-dire que chacun recevra en proportion des bouches qu'il a à nourrir.

En outre, tous les grévistes, syndiqués ou non, sont admis à la distribution. Ceux qui désireront abandonner tout ou partie des secours auront leurs noms affichés sur un tableau d'honneur qui sera communiqué à la presse.

Réponses de la Compagnie

Paris, 30 septembre. Le conseil d'administration des mines de Carmaux s'est réuni aujourd'hui, à midi et demi, au siège de la société, 44, avenue de l'Opéra, sous la présidence du baron Reille. M. Humblot, directeur de l'exploitation, a assisté à la réunion qui s'est ajournée à quatre heures pour prendre une décision. A l'issue de la seconde réunion, les membres du bureau du conseil se rendront au ministère des travaux publics, où ils feront connaître à M. Viette les résolutions qu'ils auront adoptées.

Paris, 30 septembre. Le bureau du conseil d'administration des mines de Carmaux a été reçu, à quatre heures, par M. Viette. Voici les réponses qu'il a faites aux propositions de M. Maujan, qui s'est fait l'interprète au nom des grévistes auprès du ministre des travaux publics.

1° La réintégration de tous les ouvriers. La compagnie n'a congédié aucun de ses ouvriers, si ce n'est M. Calviginau, auquel elle a signifié sa huitaine. Elle n'a donc à réintégrer personne. Elle est toute disposée à oublier, dans la limite d'une grande bienveillance, les incidents déplorables de la journée du 15 août. Pour les faits de grève qui ont suivi, jusqu'ici elle ne prononcera aucun renvoi.

2° La mise en congé de M. Calviginau pendant toute la durée de son mandat de maire. La position de mise en congé ne saurait exister; elle est contraire au règlement et au contrat de louage qui est la loi des parties. Elle constituerait une situation anormale et privilégiée au sein du travail. Le règlement ne comporte d'autre congé que celui qui a été signifié à M. Calviginau en vertu de l'article 5. Cette mesure n'a pas les mêmes caractères que celle de l'exclusion.

3° Les ouvriers ne demandent le déplacement d'aucun membre de la direction de la compagnie. La compagnie ne peut que donner acte à cette déclaration. Elle n'avait pas à accepter la démission arrachée à son directeur par la violence. Relativement à la question de la désignation par la compagnie de un ou plusieurs délégués chargés de conférer avec les ouvriers, la compagnie n'avait été saisie d'aucune demande ni d'aucune revendication de la part de son personnel. Elle n'avait donc à prendre de ce fait aucune initiative.

Comme elle l'a toujours fait par le passé, la compagnie est disposée à entrer en conférence avec ses ouvriers, mais elle ne saurait accepter de remettre en question par un nouvel arbitrage la sentence arbitrale rendue le 20 mars dernier.

Paris, 30 septembre. M. Viette a fait connaître, à sept heures du soir, à MM. Maujan, Dupuy-Dutemps et Chassaing la réponse du conseil d'administration de la compagnie des mines de Carmaux, réponse dont on vient de lire le texte.

Une adresse de M. Maujan

Paris, 30 septembre. M. Maujan a adressé immédiatement l'appel suivant aux grévistes de Carmaux: Citoyens, La compagnie a refusé les propositions très justes que nous lui avons rappelées en votre nom comme elle avait déjà refusé l'arbitrage.

Tous les moyens d'entente sont épuisés de par sa volonté égoïste, mais l'idée de la grève vient de grandir et de se justifier avec éclat.

En rejetant les mesures de conciliation les plus légitimes, la compagnie assume la responsabilité absolue de la situation, et l'opinion républicaine tout entière va désormais faire sienne la cause des mineurs de Carmaux.

Que la grève garde donc son caractère indéniable de protestation politique: les ouvriers de Carmaux défendent les droits du suffrage universel qui est le principe supérieur et la garantie incorruptible.

De tous les côtés des souscriptions arriveront, recueillies par tous les journaux démocratiques sans exception. Tout électeur républicain, tout partisan du bulletin de vote doit protester en envoyant son obole pour Carmaux qui va devenir le champ de bataille pacifique du suffrage universel.

Comme nous avons fait le Sou des écoles nous ferons le Sou du suffrage universel.

Les grévistes peuvent hardiment conserver leur résolution et leur calme, dédaigneux des manœuvres et des provocations réactionnaires. La grève tiendra trois mois, six mois s'il est nécessaire, la France républicaine est avec elle.

Il faut que l'argent ait raison de l'argent. Il faut que les millions de la compagnie capitalisent devant le sou du suffrage universel.

Saluts fraternels. A. MAUJAN.

Paris, 30 septembre. M. Dupuy-Dutemps part ce soir pour Carmaux.

Il rendra compte demain, en réunion publique, des résultats des démarches faites par lui et ses collègues.

M. Maujan va demander aux directeurs de journaux républicains d'ouvrir une souscription en faveur des grévistes de Carmaux.

Il est, d'autre part, question d'organiser un grand meeting à Paris, pour faire appel à la population parisienne.

Une Réunion

Carmaux, 30 septembre. Dans une réunion tenue ce soir sous la présidence de M. Souhet, assisté de MM. Duc-Quercy et Baudin, M. Souhet a souhaité la bienvenue des mineurs de la Loire, ajoutant que la cause des mineurs était la cause du suffrage universel. Il a terminé en engageant les mineurs au calme.

M. Baudin dit que le baron Reille vient de jeter la dernière injure aux mineurs; il les a engagés à ne pas abandonner la cause qu'ils défendent depuis deux mois. Il a également terminé en conseillant le calme malgré les provocateurs.

Dépêches Diverses

LE YACHT L'« ASTER » Le Havre, 30 septembre.

Il résulte d'une lettre publiée par les journaux locaux que le yacht l'« Aster » appartenant à M. Foll et dont on a raconté la mystérieuse disparition, aurait été attaqué en plein Océan par des pirates et capturé. C'est le bureau de la marine qui, ayant fait appeler les parents des marins composant l'équipage recruté au Havre, aurait fait cette communication officieuse sans ajouter d'autres détails.

Les parents des marins composant l'équipage disparu protestent, d'autre part, contre le bruit qui court naguère et d'après lequel l'« Aster » serait devenu la proie des marins du bord révoltés contre leur patron, M. Foll.

LES DRAMES DU MARIAGE Alençon, 30 septembre.

Un horrible drame vient de se dérouler à Remalard.

An cours d'une discussion entre les époux Foucault, propriétaires, la femme a saisi un fer à repasser et a frappé violemment à la tête son mari, qui s'est défendu avec une serpe.

Le mari a reçu dix-huit blessures qui sont très graves, son état est désespéré. On espère sauver la femme.

LE CHOLÉRA Londres, 30 septembre.

Une dépêche de Malte reçue par le Times dit que les autorités interdisent le débarquement des voyageurs qui ne peuvent pas affirmer que, pendant les douze jours qui ont précédé leur arrivée à Malte, ils n'ont pas touché la France, la Belgique, la Hollande, l'Allemagne, les côtes de la Baltique et le Danemark.

Hambourg, 30 septembre. 33 cas de choléra, 24 décès hier.

L'ASSASSIN DE FONTENAY-SOUS-BOIS

Nantes, 30 septembre.

L'assassin Plista est parti ce matin à huit heures vingt-cinq. Il était accompagné de trois agents de la sûreté de Nantes. Son arrivée à la gare a causé une certaine émotion parmi les voyageurs.

Plista portait les fameuses bottes à l'écuylère et le béret de chasseur alpin. Il avait la physionomie impassible.

Il est monté, menottes aux mains, avec ses trois gardiens, dans un compartiment de seconde sur lequel on lisait: « Paris, réservé ». Il arrivera à la gare d'Orléans, à Paris, à quatre heures du soir.

La fille Gabrielle Leblanc, sans menottes, est montée dans le même compartiment. Elle est assise à l'extrémité opposée à Plista et ne semblait pas trop affectée de son aventure.

L'Arrivée à Paris Paris, 30 septembre.

Plista est arrivé ce soir à Paris, à 4 heures 48. La police avait fait évacuer les quais de la gare, ne laissant que quelques reporters de journaux.

Gabrielle Leblanc est descendue la première; Plista l'a suivie, tenu solidement par deux agents de la Sûreté. Il est très pâle, mais il marche d'un pas ferme, regardant droit devant lui. Son attitude est quelque peu théâtrale.

Ils ont été conduits chacun dans une voiture différente dans le cabinet du juge d'instruction.

Départements

RHONE

Villefranche. — Quête. — La chambre syndicale des boulangers de Villefranche a dans sa dernière réunion fait une quête au profit des écoles maternelles laïques, qui a produit la somme de 9 francs, la dite somme a été remise à M. Dolud, conseiller municipal.

Le bien d'autrui... — La police de Villefranche a découvert, hier, et lui a dressé procès-verbal en conséquence, un jeune homme de notre ville qui s'était approprié une somme de 150 francs trouvée par lui sur la voie publique, le 11 courant, laquelle somme, suivant déclaration faite au commissariat, appartenait à un représentant de commerce de Taras.

Vol de pains. — Le nommé Jean Malin, vigneron à Anze, a été, la nuit dernière, victime d'un vol assez singulier.

Dans la journée, il avait fait une tournée de pains d'environ 40 kilos, et le lendemain matin, venant chercher un pain pour déjeuner, il a constaté que son fournil était vide.

Les voleurs sont, jusqu'à présent, restés inconnus.

Amplepuis. — Le drapeau de l'Étincelle — Le 22 septembre a eu lieu la remise d'un drapeau offert par ses membres honoraires et amis à notre sympathique société de gymnastique de l'Étincelle.

Nous regrettons que, pour cette circonstance, l'on n'ait pas donné assez de solennité à cette remise de drapeau.

Ce drapeau, qui doit accompagner dans les tournées pacifiques nos futurs défenseurs de la patrie, mériterait un peu plus que les gongoliers paroles prononcées par le premier magistrat de notre ville.

Un scandale. — On annonce à mots couverts que l'Asplepinois n'aurait en vue à Cîteaux. Des révolutions et contre nature se seraient passées dans un établissement clérical de notre ville.

Nous reparlerons de cette affaire.

AIN

Belley. — Société musicale, cours de solfège. — Les cours de solfège de la société musicale s'ouvriront le lundi 10 octobre courant et auront lieu à huit heures du soir, salle des répétitions. Les jeunes gens qui désirent y prendre part sont priés d'en faire la demande à M. Fain, directeur, ou à M. Munet, secrétaire de la Société. Les inscriptions seront reçues jusqu'au 10 octobre.

ISÈRE

Saint-Symphorien-d'Ozon. — Rentrée des classes. — C'est le 10 octobre qu'aura lieu la rentrée des écoles laïques à Saint-Symphorien-d'Ozon; espérons encore que cette année le nombre des élèves quittant les écoles libres augmentera pour venir dans les écoles laïques.

Société de la Libre-Pensée. — La société de la Libre-Pensée, qui était en formation, a reçu dernièrement l'autorisation de la préfecture.

Au premier jour, une réunion doit avoir lieu; nous donnerons en temps voulu l'heure et le jour de la convocation.

Comité radical. — Un comité radical socialiste est également en voie de formation en vue des prochaines élections.

DROME

Valence. — Les suites d'un accident. — M. Jacquemont, la victime de l'accident que nous avons rapporté, est morte ce matin à 9 heures des suites de ses blessures.

Nous croyons savoir qu'avant d'être transporté à la Roche-de-Glun, son corps sera soumis à l'autopsie.

Les dégâts occasionnés par la foudre. — Les dégâts occasionnés par la foudre aux immeubles Imbert et Grenier sont évalués au total à 7,500 francs et sont couverts par des assurances.

Vol. — Dans l'après-midi d'avant-hier un vol a été commis au no 325 de l'avenue Victor-Hugo, au préjudice de M. Martin, ouvrier jardinier.

Une arrestation est donc imminente. Faisons remarquer en terminant que c'est le cinquième vol qui a été commis dans l'avenue Victor-Hugo depuis quelques jours seulement. Se trouverait-on présence d'une bande d'exploiteurs?

Accident. — Un accident s'est produit hier, à l'usine Pral, rue du Gaz. M. Germain Lafond, âgé de 38 ans, domicilié au Calvaire, occupé à la scie circulaire, s'est fait prendre la main gauche. Ses cinq doigts ont été écrasés.

Il a reçu les premiers soins du docteur Ferlin et a été transporté à l'hospice. On craint que l'amputation des doigts ne soit nécessaire.

Acte de probité. — M. Juge, vétérinaire à Chabeuil, a trouvé hier, sur un banc de la caisse d'épargne, une pièce de 20 francs qui tient à la disposition de la personne qui l'a perdue.

Vagabondage. — Le nommé Louis Brouin, âgé de 42 ans, né à Rambouillet, journaliste, sans domicile fixe, a été arrêté et mis à la disposition du parquet, sous l'inculpation de vagabondage.

Permutation. — M. Perrin, adjudant de gendarmerie à Valence, passe à Grenoble sur sa demande.

Romans. — L'incident de Romans. — Il faut bien encore nous occuper de cet incident, puisqu'il continue à faire l'objet de toutes les conversations dans notre ville, malgré le vif désir de certaine personnalité à voir le silence se faire autour de cette regrettable affaire.

Une feuille de Lyon dit dans son numéro d'aujourd'hui: « que lorsque un affaire de ce genre est portée devant les juges compétents, le plus simple est d'attendre leur décision avant de se livrer à des commentaires plus ou moins exacts. »

Ce plus ou moins exact est une vraie parole. Nous croyons, nous, que les commentaires ont été, au contraire, très exacts, plus exacts que ne l'aurait certainement souhaité M. le maire.

Notre confrère vante sa réserve; mais nous l'avons, nous aussi, gardée les premiers jours, cette réserve, et si nous en sortons c'est à cause des perfides insinuations lancées contre notre feuille par certaines personnalités qui se croient obligées d'en vouloir à tous ceux — et ils sont nombreux — qui ne se sacrifient pas sur l'autel de l'opportunisme et qui ne peuvent admettre, malgré tous leurs efforts, que M. Lacoste, notre honorable maire, soit le type parfait du républicain.

L'inspiration ou l'auteur de la note dont nous nous occupons ajoute que certaine feuille n'a pas hésité à faire chorus avec la presse cléricale dans le but de discréditer une municipalité républicaine.

Nous voudrions bien savoir si c'est au Lyon Republicain ou à l'Écho de Lyon qu'on fait allusion.

Si c'est à nous qu'en le dise franchement, nettement et nous répondrons, car on doit savoir que nous ne sommes pas de ceux qui se débrouillent à la polémique ni à n'importe quelle explication.

En attendant, nous pouvons assurer le public romain que hier, applaudissant des deux mains à l'article si brillant de M. Paul Bernay, et tous nos amis qui sont venus spontanément nous féliciter de notre attitude si réservée en même temps que si énergique, que nous continuerons à nous renseigner de notre mieux sans nous préoccuper autrement des croassements de ceux à qui déplaissent — on comprendra facilement pourquoi — notre impartialité et notre franc parler.

En terminant, nous demandons une dernière fois à M. Lacoste, maire, si oui ou non il a eu raison de refuser pour quinze francs de paille aux vaillants alpins, qui demain, ainsi que l'a si bien dit notre rédacteur en chef, seront prêts à mourir pour défendre ses pièces de cent sous et sa vie à lui.

Voilà ce que nous voudrions savoir et ce que tout le monde voudrait savoir. Et c'est pourquoi nos colonnes lui sont ouvertes s'il tient à se défendre.

Qu'il n'oublie pas qu'en gardant le silence il se condamne lui-même.

Nous attendons donc sa réponse avec une bien vive et bien légitime impatience.

HAUTE-LOIRE

Le Puy. — Examens du brevet élémentaire. — Aspirants: inscrites, 114; présentes, 113; admissibles à la 2e série: 53; à la 3e série, 42; définitivement reçues, 37.

Mlle Benetton, Bruchet, Chapuis, Cheminat, Crozier, Danglard, Dupuy, Durieux, Echardier, Farley, Fossati, Fouris, Fourinnet, Fournier, Garnier, Gilbert, Girard, Girardet, Granel, Jarlier, Jourda, Lacombe, Liabouf, Malsine, Morillat, Pangon, Peydrière, Picard, Rapatel, Rejony, Rochias, Romif, Sauzet, Totier, Trouiller, Turrel, Verpillieux.

Punch d'adieu. — Hier, à 8 h. 1/2, au café du Palais, les jeunes gens de l'Harmonie du Velay ont offert un punch d'adieu à leur trésorier M. Brégrand, que son emploi appelle à Saint-Etienne.

M. Brégrand était un des plus dévoués et des plus aimés membres de l'Harmonie du Velay, cette grande société qui a fait flotter partout si glorieusement sa bannière.

M. Brégrand sera vivement regretté de tous les sociétaires qui, depuis longtemps, avaient su apprécier son talent d'organisation et d'intelligente gestion.

Nouvelles de Suisse

Berne, 30 septembre.

Hier, à 10 heures, a eu lieu l'échange des signatures de la convention internationale pour les transports par chemins de fer. Tous les Etats de l'Europe centrale, excepté l'Espagne, le Portugal et la Turquie, ont adhéré à cette convention. Un bureau international, ayant son siège à Berne, sera institué avec un budget de 100,000 fr.

M. de Freycinet est actuellement à Thonon avec sa famille. Il a reçu jeudi la visite de M. Heilly, attaché militaire à l'ambassade de France à Berne.

Tessin. — La scission entre les conservateurs cléricaux, nuance Respini, et les modérés de M. Soldati devient chaque jour plus profonde. Voilà maintenant le groupe Soldati qui se déclare franchement favorable au projet de Constitution que seule la Liberté, organe clérical, combat encore, mais sans espoir et sans conviction. M. Respini déplore l'attitude de ses anciens alliés et laisse aux électeurs leur liberté d'action en cette circonstance; c'est adroitement renoncer à la lutte. M. Respini ne pouvait faire mieux. Aux libéraux d'agir.

Genève. — Comme je l'écrivais dernièrement, nos partis politiques se constituent en vue des prochaines élections. Sa constitution est bien le mot, car nous assistons à de nouveaux groupements, inévitables avec la représentation proportionnelle; c'est d'abord la scission bien établie entre les conservateurs protestants du Journal de Genève et les catholiques du Courrier. Quant au parti radical-libéral, réussira-t-il à se maintenir compacte? Voilà qui est douteux, car il est probable que les ouvriers élaboreront leur liste, maintenant qu'ils peuvent compter sur des sièges avec leurs sens ultras. Reste le parti radical-national, le plus ardent promoteur du nouveau système électoral, dont la situation ne sera guère changée; peut-être ralliera-t-il quelques électeurs égarés dans cette sale de partis.

Il serait difficile de pronostiquer actuellement

un résultat quelconque; c'est un bouleversement complet qui déroute les plus experts. Il y aura des surprises, en tous cas.

La réunion extraordinaire organisée jeudi au vélodrome de Varemé, avec le concours des coureurs français, Médinger et Echalié, avait attiré un nombreux public. Il s'agissait surtout d'établir le record du kilomètre, du tour de piste et de l'heure suisse. Malgré le mauvais état de la piste, détrempée par une pluie fine et intermittente, les résultats obtenus sont assez satisfaisants: Médinger a fait le tour de la piste, soit 500 mètres, en 11 secondes 4/5; Echalié a fait le kilomètre en 1 minute 38 secondes 4/5; et Renaud, en une heure, a fourni 33,650 mètres. A ce dernier record devaient prendre part Champion et Bozno. Le premier ne s'est pas mis en ligne et le second, indisposé, a dû abandonner.

La journée s'est terminée par deux courses internationales pour seniors et juniors: Seniors: 1er Médinger, 2e Bozno, 3e Sarzano, 4e Echalié, 5e Champion. Juniors: 1er Champion, 2e Sarzano, 3e Bozno.

On annonce les dernières courses, à pied cette fois, à l'hippodrome des Charmilles, elles seront internationales et comprendront concours de marche, courses de vitesse, de fond, avec obstacles, handicaps, etc.

ARRESTATION D'UN ANARCHISTE

Grenoble, 30 septembre.

La police vient d'arrêter un anarchiste, le compagnon Auffret, âgé de vingt-et-un ans, typographe, originaire du Morbihan, pour excitation de jeunes conscrits à l'insoumission, à la désertion et, dans le cas où ils seraient incorporés de force, au meurtre de leurs chefs.

C'est au cours d'une réunion anarchiste, tenue hier soir à la brasserie du Chalet, par le citoyen Tannevin, anarchiste parisien, qu'Auffret a prononcé le discours qui a motivé son arrestation.

BROYÉ PAR UN TRAIN

Rosillon (Ain), 30 septembre.

Un terrible accident s'est produit ce matin, sur le territoire de la commune de Rosillon.

Un cultivateur, M. Louis Perrochy, âgé de 60 ans, s'étant imprudemment engagé sur la voie ferrée après le passage du train 333 E, venant de Virieu-le-Grand, a été tamponné près du passage à niveau 110 55 par le train 453 qui arrivait avec vingt minutes de retard.

Le garde-barrière, M. Vautaret, avait bien fait au mécanicien du convoi les signaux pour le faire arrêter, mais il était trop tard, et la machine a heurté le malheureux Perrochy qui est allé rouler à 10 mètres de là.

La mort a été instantanée. Le garde-barrière et les employés du convoi ont relevé le corps du pauvre homme qui n'était plus qu'un amas de chairs pantelantes et d'os brisés.

Les restes de la victime ont été transportés à la gare et mis aussitôt en bière. L'inhumation aura lieu à la Balme, pays du défunct.

Le maire de Chênevieu a précédé aux constatations légales.

M. JULES ROCHE A SAINT-ÉTIENNE

(DE NOTRE CORRESPONDANT SPÉCIAL)

Saint-Etienne, 30 septembre.

M. Jules Roche, ministre du commerce, est arrivé ce soir à 7 heures, venant de Serrières. M. Lépine, préfet de la Loire, était allé l'attendre à Rive-de-Gier; la municipalité de Saint-Etienne a fait de très beaux préparatifs pour la réception du ministre: sur le fronton de l'Hôtel de Ville, était placé un immense cartouche sur lequel se détachait cette inscription:

A Jules Roche, Saint-Etienne reconnaissant

Toutes les rues parcourues par le cortège officiel sont ornées d'oriflammes et d'arcs de triomphe. M. Tardy, maire de Saint-Etienne, les conseillers municipaux, les généraux Pierron et Cary, plusieurs des conseillers généraux, le sénateur Madignier, la chambre de commerce et toutes les notabilités attendaient le ministre à la gare. Sur les parcours, toutes les rues étaient illuminées.

Quand M. Jules Roche est arrivé dans la cour de la gare, où étaient massées les sociétés, une longue acclamation s'est élevée, les musiques ont joué la Marseillaise, et le cortège s'est mis en marche vers l'Hôtel de Ville, à travers une foule énorme qui poussait des vivats enthousiastes.

On dit que le comité de M. Girodet, député, avait fait acheter des sifflets, mais la manifestation qu'il a préparée s'est perdue dans les acclamations de la foule, et à peine a-t-on entendu quelques coups de sifflets.

Les abords de l'Hôtel de Ville étaient dégagés par les gendarmes à cheval, les dragons; les pompiers faisaient la haie.

Quand M. Jules Roche a fait son entrée à l'Hôtel de Ville, entouré de toutes les notabilités, les musiques militaires ont joué de nouveau la Marseillaise.

A 7 heures 1/2, a été donné dans la grande salle des fêtes de l'Hôtel de Ville un grand banquet; des arceaux lumineux le long de la grande arête formaient des guirlandes de feu.

LE BANQUET

Saint-Etienne, 30 septembre.

Le banquet était présidé par M. Tardy, maire de Saint-Etienne, qui avait à sa droite M. Jules Roche, à sa gauche le général Pierron, commandant la division.

A ses côtés, étaient MM. de Montgolfier, ancien sénateur, le préfet, les sénateurs Brossard et Madgier, Chavanon, président du tribunal de commerce, etc.

Au dessert, M. Lépine, préfet, a porté un toast au président de la République, ajoutant:

Les vœux de la population stéphanoise sont aujourd'hui comblés. Le message de la bonne parole que le gouvernement vous envoie est un des vôtres. Il était stéphanois par la naissance avant que ses éminents services lui aient donné droit de cité parmi vous (Applaudissements).

Nous venons de fêter le premier centenaire de la République et nous assistons aujourd'hui à son couronnement pacifique. La France reprend par la seule force de ses institutions, sa place et son rang devant l'Europe sympathique ou attentive (Applaudissements).

Au dehors et au dedans, nous jouissons de la paix. Aussi, nous buvons à M. Carnot

simple des postes de 3^e classe dans la com-
d'Orléans.

Dans le rapport officiel sur le concours ou-
vert entre les élèves des facultés de droit de
France et de l'école d'Alger, nous relevons le
nom de M. P. Bonnecarrère, de la faculté de
Lyon, qui a obtenu une 4^e mention ; le rap-
porteur, M. Bufnoir, professeur à la faculté
de droit de Paris, apprécie en termes très élo-
giés le travail de notre compatriote, qui « ré-
vèle, dit-il, chez son auteur, de sérieuses qua-
lités d'écrivain et des études bien faites ».

C'est un succès de plus pour notre faculté
de droit, qui n'est plus à les compter.

M. Paul Delmet, le chanteur-compositeur
que nous avons applaudi avec la tournée du
« Chat-Noir », au mois d'août dernier, dans
ses romances *Tourne mon Moulin* et
Vieux Mendiant, et qui interprétait *la Mar-
che à l'Étoile*, de Fragerolle, vient d'être en-
gagé à l'Alcazar de Marseille. Nous espérons
avoir la bonne fortune de le réentendre à
Lyon.

Le cours de conversation anglaise et alle-
mande à l'usage des anciens élèves des écoles
primaires supérieures commencera le 10 oc-
tobre prochain au groupe rue Chaponay.

Allemands les lundis et anglais les vendre-
dis de 8 à 9 heures du soir.

Nous apprenons qu'un cirque va prochai-
nement être installé cours du Midi. Il restera
probablement à Lyon trois mois, c'est du
moins la période pour laquelle il a demandé
son autorisation de s'établir. Le directeur de
ce cirque est Sam Lockart, que nous avons
vu à Lyon, il y a quelques années, chez
Rancy où il présentait quatre ou cinq élé-
phants merveilleusement dressés.

Un service d'examen sanitaire fonctionne
depuis longtemps déjà à Lyon. M. le docteur
Roux, professeur agrégé à la Faculté et di-
recteur du bureau d'hygiène, est à la tête de
cette organisation.

Tous les voyageurs qui reviennent de l'Al-
lemagne, où le choléra sévit en ce moment,
sont signalés au bureau d'hygiène. Ils doi-
vent se présenter rue du Bât-d'Argent, 21,
dans un délai de cinq jours, à partir du mo-
ment où ils ont franchi la frontière et où on
leur a délivré un passeport.

Malheureusement, certains voyageurs don-
nent, en arrivant à la frontière, de fausses
adresses, pour éviter la désinfection. Le fait
s'est présenté plusieurs fois à Lyon depuis
quelque temps.

Les voyageurs qui s'expansent ainsi à im-
porter dans une ville un fléau aussi terrible
que le choléra, sont sous le coup de la loi du
2 mars 1822, qui les condamne à 15 jours
de prison pour le seul fait de ne s'être pas
présentés à l'inspection du service sanitaire.

FESTIVAL DE MUSIQUE A BRIGNAIS

Dimanche, 2 octobre, aura lieu à Brignais,
un grand festival, organisé par la Fanfare
de la localité ; un grand nombre de sociétés
musicales prendront part à cette fête.

La Fanfare d'Oullins est invitée comme
musique d'honneur, viennent ensuite : la
Fanfare de Saint-Genis-Laval, la Fanfare
d'Orléans, l'Union chorale de Saint-Genis-
Laval, la Fanfare de Charly, l'Orphéon
d'Irigny, et la Fanfare de Soucieu-en-Jarret.
Voici le programme de cette fête :

A midi, réception des sociétés et vif d'honneur ;
à une heure, défilé ; à 2 heures, concert sur dif-
férents points, par les sociétés ; à 4 heures 1/2,
exécution d'un morceau d'ensemble, « San Ste-
phano de Blegier » ; à 5 heures, distribution des
médailles commémoratives, sous la présidence
de M. Michel Rouillet, président de la Fanfare ;
à 6 heures, grand bal public ; à 7 heures, ascen-
sion d'un ballon lumineux et feu d'artifice.

Nous souhaitons un temps superbe pour
la réussite de cette fête.

LA CITÉ MARESCOT

L'inauguration de la cité Marescot, à
Oullins, aura lieu le dimanche 9 octobre
prochain.

Cette fête sera présidée par M. Cheysson,
vice-président de la Société Française des
habitations salubres et à bon marché de
Paris, inspecteur général des ponts et chaussées.

La fanfare d'Oullins et la chorale « Les
Enfants de la cité Marescot » prêteront leurs
concours.

Voici le programme de cette fête :
Réception des invités à dix heures du matin, à
la gare d'Oullins.
Inauguration de la cité et discours à dix heures
et demie.

Visite des maisons, à onze heures et demie.
Banquet champêtre à midi et demi.
Ascension d'un ballon « La cité Marescot ».
Feu d'artifice à huit heures et demie du soir.
Jeux divers, balançoires, carrousel, tirs, etc.,
etc.

Bal champêtre de cinq heures à minuit, sous
la direction de M. Jacquart, sous-chef de la fan-
fare, qui fera exécuter les meilleurs morceaux de
son répertoire.

Le lendemain, continuation de la fête.
Un bon accueil sera réservé à toutes les
personnes qui assisteront à ces fêtes.

GRAND INCENDIE

A la Croix-Rousse

Trois personnes blessées. — 100,000
francs de dégâts.

Hier, à quatre heures du matin, on ap-
percevait du quai de Saône une immense
fumée s'élevant du dôme des Chartroux. Le
téléphone, peu après, apprenait aux pompiers
du dépôt qu'un incendie considérable venait de
se déclarer grande-rue de Cuire, 23, dans un
atelier de menuiserie.

La Maison du Sinistre

On accéda par une étroite impasse sur
le lieu du sinistre. La maison détruite,
située au milieu de petits jardins, se
compose d'un important bâtiment flan-
qué de deux pavillons élevés de deux
étages.

Dans le bâtiment central, au rez-de-
chaussée, se trouvait l'atelier de menui-
serie, et dans un des pavillons, de fortes
provisions de bois, plaques, lattes,
etc. Mme veuve Brunet, son fils, qui
dirige la maison, et ses trois filles ha-
bitaient une partie du premier étage ; de
ce même bâtiment et le rez-de-chaussée
du pavillon de droite. Le second étage

était occupé par la société de gymnasti-
que « La Martiale ».

Nous avons dit que le pavillon de
gauche servait d'entrepôt pour les bois
et les outils ; celui de droite était loué
en partie à deux locataires, Mlle Michal-
lut au premier, et les époux Mathon, qui
habitaient au second depuis leur mariage
remontant à trois mois.

L'Alarme

A quatre heures exactement, M. Cher-
rier, boulanger, grande rue de Cuire,
voisin de la maison Brunet, remarqua
un filet de fumée qui sortait de l'immeu-
ble. Quelques minutes plus tard, le feu
s'étant fait jour, une vive lueur teinta le
ciel. Aussitôt, M. Cherrier se mit à crier :
« Au feu ! » et à ses appels, MM. Villema-
nne, valet de chambre de Mme Chatain ;
Curtelet, Mazenod, Charcon, facteur des
postes, etc., répondirent.

Deux des filles de Mme veuve Brunet,
réveillées en sursaut par les cris des
voisins, se levèrent précipitamment. Le
concierge de l'usine de MM. Dognat-
Isaac eut la présence d'esprit de faire
siffler pendant un quart d'heure la sirène
qui appelle le personnel au travail ;
grâce à cette heureuse idée, un certain
nombre de dévoués citoyens étaient ar-
rivés et cherchaient à conjurer le feu.

Dans l'effolement général, fascinés
par le bâtiment qui, en dix minutes,
avait été complètement en feu, les sau-
veteurs n'avaient même pas songé aux
personnes qui pouvaient se trouver dans
les appartements du pavillon de droite.

Tout à coup, on aperçut au deuxième,
sur le petit balcon, M. Mathon, puis
précipitamment, on le vit revenir et
jeter deux matelas, sous ses fenêtres,
dans le jardin ; Mathon venait de se
rendre compte que toute fuite était im-
possible par l'escalier que les flammes
avaient déjà gagné. Il ne restait donc
plus qu'une issue, sauter dans le jardin
d'une hauteur de dix mètres.

Sauvetage étonnant

M. Mathon eût pu tenter cette dernière
planche de salut, mais il y avait là sa
jeune femme, qui sera mère dans quel-
ques mois ; on juge de l'émotion qui dé-
vait étreindre cet homme à ce moment.

Soudain, on vit M. Mathon nouer soli-
dement entre eux plusieurs draps, puis
adapter au balcon de bois ajouré cette
corde qui devait les descendre tous les
deux.

Quelques minutes d'hésitation et c'en
était fait de leur vie ; déjà les flammes
avaient envahi l'appartement ; il n'y
avait aucun instant à perdre.

Mme Mathon enjamba la balustrade et
se suspendit dans le vide ; mais l'émo-
tion paralysait ses forces. On avait
bien d'en bas appliqué une échelle contre
la muraille, mais cette échelle atteignait
à peine le premier étage, et la pauvre
femme ne put arriver jusque-là, elle
tomba si malheureusement sur des pots
de fleurs qu'elle se coupa grièvement et
se luxa la jambe.

Pendant que l'on transportait Mme
Mathon dans une maison voisine, à son
tour, le mari s'engagea par le même
chemin ; il fut plus heureux et arriva
sain et sauf à terre et courut aussitôt
près de sa femme qui reçut peu après
les soins dévoués du docteur Thomas.

Mme Mathon a été ensuite transportée
chez sa mère, rue Gigodot.

Au dernier moment, on redoutait des
lésions internes, mais tout danger
semble écarté, momentanément du moins,
car, étant donné la position intéres-
sante de la malade, des complications
pourraient se produire.

Les Secours

Pendant que, atterrés, les voisins assis-
taient à l'étonnant sauvetage des époux
Mathon, les pompiers de la 4^e compagnie,
sous les ordres des officiers Desgeorges,
Bonnapart et Segnet, attaquaient le feu.
Trois quarts d'heure plus tard, le che-
min de fer de la fioelle étant arrêté, et
ayant dû faire un grand détour, la
pompe à vapeur arrivait sous les ordres
du commandant Rangé.

Il y avait déjà en batterie les pompes
de la rue Pailleuron et de la mairie, puis
celles de Vaise, Serin, de la mairie d'u
1^{er} arrondissement et de la Boncle. Mal-
heureusement, l'eau manqua bientôt, la
grande rue de Cuire étant presque dé-
pourvue de bouches d'eau ; on eut re-
cours à un lavoir voisin qui fut rapide-
ment mis à sec.

L'eau manquant, le feu trouvait dans
le bois un aliment facile, l'incendie se
propagea rapidement.

Pendant plus de deux heures, les pom-
piers travaillèrent activement, aidés des
dévoués citoyens dont nous avons cité
les noms.

A 6 heures 1/2, des planches et des
poutres brûlaient encore, et par les fen-
êtres s'échappaient toujours des flammes.

Pompiers blessés

C'est par un heureux hasard que les
blessés n'ont pas été plus nombreux et
surtout qu'il n'y a point eu de mort
d'homme à déplorer.

En effet, devant cette maison en feu,
on rivalisait de dévouement pour tenter
le sauvetage de quelques bribes du mo-
bilier ou de l'usine. On cite, entr'autres,
un ouvrier, M. Dagand, qui, en compa-
gnie de deux camarades, voulut sauver
le « secrétaire », qui commençait à
brûler.

A peine avaient-ils enlevé le meuble
de la pièce où il était qu'une poutrelle
enflammée tomba à la place. Une se-
conde de plus, et les courageux citoyens
étaient mortellement blessés.

Un pompier de la 4^e compagnie, qui
dirigeait une lance, a reçu sur la tête
une pièce de bois qui a fessé son cas-
que ; le lieutenant Bonnapart a eu la
jambe fortement contusionnée ; il a dû
rentrer chez lui après avoir attendu, tou-
tefois, que le feu fut circonscrit.

Enfin le clairon Gérard, de la 4^e, a eu
le bras brûlé par une barre de fer qui
lui a fort endommagé la main et le poi-
gné. Il a reçu un pansement dans une
pharmacie voisine.

Nous sommes heureux de féliciter MM.
Moussier, Panze, Mazenod, Moise et les
ouvriers de la maison Brunet, qui ont
été des premiers à porter secours.

Ajoutons que Mme et M. Brunet fils,
qui avaient assisté à la noce d'un de
leurs amis, rentraient hier, à cinq heu-

res, sans savoir que c'était chez eux que
le feu s'était déclaré.

On juge du désespoir de ces pauvres
gens. Mme Brunet, qui croyait ses filles
brûlées, s'évanouit ; le fils, en toilette de
soirée, comme un fou, essaya de péné-
trer dans ses appartements. On lui ap-
prit que ses sœurs étaient sauvées et
que, pour le reste, il n'y avait rien à
tenter.

Les dégâts sont évalués à cent mille
francs environ.

Il y avait en réserve, dans l'atelier,
une grande quantité de bois.

Au second étage également, la « Mar-
tiale » avait 32 costumes complets de
gymnastes, huit tambours, douze cla-
rons, les agrès, etc., le tout évalué à
4,000 francs, qui ont été détruits.

MM. Rostaing, secrétaire général ;
Jagot-Lachaux, commandant des gar-
diens de la paix ; Grinand, Dupont,
Serin, conseillers municipaux ; Folley,
commissaire de police, etc., étaient sur
les lieux.

Le service d'ordre était commandé
par MM. Delattre, capitaine, et Sella, ad-
judant.

Les pompiers du Dépôt et ceux de la
4^e compagnie ont bravement fait leur
devoir. Evidemment, quand on se trouve
en face d'une maison qui brûle, trois
quarts d'heure — temps qu'ont mis les
pompiers du Dépôt à amener la pompe à
vapeur — semblent trois siècles. Mais
il était matériellement impossible de
faire trotter des chevaux dans les rues
aboutissant à la Croix-Rousse.

Le Dépôt a donc été à la hauteur de
sa tâche.

Les habitants reprochèrent à l'officier de
la 4^e compagnie, chargé d'assurer le ser-
vice de garde d'avoir fait faire demie-
tour à ses hommes à dix heures et demie
du matin, alors que tout danger n'était
pas conjuré. En effet, à quatre heures du
soir, un amas de copeaux brûlait encore.
A cette heure, il est vrai, on avait en-
voyé à nouveau quelques pompiers,
mais pourquoi, — puisqu'il y avait peut-
être encore danger, — les avoir renvoyés
le matin ?

Il est bien certain que, s'il existait à
Lyon, comme dans beaucoup de grandes
villes, une compagnie active de pompiers,
le service des incendies pourrait se faire
non pas avec plus de dévouement, ce
qui est impossible, mais avec plus de
régularité.

UNE ASCENSION MOUVEMENTÉE

L'état de M. Pompéin est stationnaire.
Voici le texte de la dépêche que nous avons
reçue, hier soir, à 7 heures :

« Aucune aggravation, pronostic toujours
« réservé ».

Par contre, M. André va mieux. Le di-
recteur de l'Observatoire a dû, hier, quitter
la maison de santé où il avait été transporté
aussitôt après l'accident, pour rentrer à
Saint-Genis-Laval.

MYSTÉRIEUSE AVENTURE

Sous ce titre, deux de nos confrères ont
publié le récit d'une étrange aventure qui
serait arrivée avant-hier à une jeune ou-
vrière brodeuse, Mlle B..., demeurant rue
de l'Hôtel-de-Ville.

D'après eux, Mlle B... aurait été, au mo-
ment où elle traitait chez elle, enlevée, en-
dormie au moyen de chloroforme, puis jetée
dans un sac.

Le lendemain elle se serait éveillée dans
un restaurant du Grand-Camp, dévêtue et
sans les poches vides.

Toujours d'après nos confrères, la victime
de cette singulière agression aurait aussitôt
déposée une plainte au parquet contre ses
ravisseurs.

Comme suite à cet étrange récit, nous
pouvons ajouter que ni le parquet, ni la
sûreté, ni le commissaire de police de qui
dépend le Grand Camp, n'ont été saisis
d'une plainte semblable.

M. Auzière, procureur de la République,
quand il a eu lu les journaux, a aussitôt
chargé M. Ramondet, chef de la sûreté, de
faire une enquête. Plusieurs agents ont été
envoyés aux renseignements. Aucun d'eux
n'a pu découvrir Mlle B... ni même le res-
taurant du Grand-Camp où on aurait trans-
porté l'intéressante victime.

Il est donc permis de supposer, si toute-
fois Mlle B... existe et si elle n'a pas couché
chez elle, dans la nuit de mercredi à jeudi,
qu'elle n'a pas été victime d'un rapt, mais
a inventé une fable pour justifier une esca-
padé que ses vingt-cinq printemps justifient
bien.

Chronique Locale

Le Calendrier. — Samedi 1^{er} octobre,
27^e jour de l'année.
Pleine lune le 6 ; Dernier quartier le 12.
Soleil : lever, 6 h. 01 ; coucher, 5 h. 37.

Vol de soie. — M. Crochet, marchand de
soie, 7, impasse Lassalle, s'apercevait depuis
quelque temps que des vols étaient commis
dans son magasin.

Il exerça une active surveillance sur le
personnel et acquit la certitude que les vo-
leurs étaient deux employées, Marie D...,
âgée de 21 ans, et une veuve B..., âgée de
52 ans, cette dernière, demeurant passage
des Emeraudes.

M. Crochet déposa une plainte contre
elles, et hier M. Graitia, commissaire de po-
lice de Villeurbanne, perquisitionna chez la
veuve B...
Les recherches furent certainement cor-
onnées de succès, car le soir même les
agents arrêtaient la veuve B... et Marie D...
Conduites au Palais de Justice les deux
femmes ont été présentées au petit parquet,
et écrouées, la première sous l'inculpation de
vol, la seconde pour complicité.

Bijoux volés. — Le 27 septembre, Mme
Ch... 68 ans, route de Vaulx, avait prié un
de ses voisins de lui engager au Mont-de-
Piété une certaine quantité de bijoux.

Depuis ce jour, X..., qui s'était chargé de
la commission, n'a pas reparu à son do-
micle, et Mme Ch... a déposé une plainte.

Cambrioleur pincé. — M. Canina, épi-
cier, rue de Créqui, 86, fut réveillé, la nuit
dernière, par un bruit insolite. Il ouvrit la
croisée de sa chambre et aperçut trois indi-
vidus qui, à l'aide d'un passon, venaient de
fracturer la porte de son magasin.

Aux cris de M. Canina, les voleurs prirent
la fuite ; mais ils ne s'éloignèrent pas trop,
pensant probablement que M. Canina n'o-
serait pas descendre dans la boutique. Sor-
tant par une porte de derrière, M. Canina
prévit le poste de la rue Dunois ; un sous-

brigadier et deux gardiens partirent aussitôt
et pincèrent, à l'angle de la rue de Bonn-
nel, le nommé Jean Baptiste N..., 33, rue
Telo-a-Or.

Cet individu faisait le guet sans doute.
On a trouvé sur lui deux clefs, dont une
ouvrait la porte d'allée de M. Canina, une
bougie et deux boîtes d'allumettes.

Vol. — Hier soir, à la vogue des Brot-
teaux, une nommée Annette Gadet, de La-
pailleuse (Allier), récemment arrivée à
Lyon, a été alléguée de son portemonnaie
par un audacieux voleur.

Se sentant mettre la main à la poche, elle
a aussitôt crié : « Au voleur ! » mais le mal-
fauteur avait déjà disparu.

Le portemonnaie contenait une somme de
35 francs.

Mme Gadet, qui est nourrice, était venue
au bureau de placement de M. Boissac,
pour chercher un nourrisson.

Tombé sous un camion. — Le jeune
Edouard Coulon, âgé de 16 ans, demeurant
rue de la Poulillerie, est tombé, hier soir,
sur le quai de Retz, au moment où passait
un camion chargé.

Celui-ci lui a passé sur le corps et lui a
fait des contusions graves sur tout le corps.
On l'a transporté à l'Hôtel-Dieu.

Casino des Arts. — Le Chevalier mystère,
sans effet de glace, sans trac de lumière, fait
apparaître et disparaître une fort jolie femme :
« La Dame en habit noir ! » Grand succès aussi
pour le *Coffret vivant*. Avec eux, miss Lydia et Star ;
l'échelle d'argent ; les musiciens Key Noll ; la
troupe de ballet, les Schmitt ; Gaston, l'am-
sam comique réaliste ; Boissier, Léony, Myr-
this, etc. Ce soir, deuxième représentation du
Chevalier Mystère, qui présentera une série d'im-
itation du célèbre chanteur-siffleur Delprade.

Scala-Bouffes. — Grand succès du baron
Max-Him de X... dont les débuts ont eu lieu
hier. L'habit noir endossé par cet élégant ca-
valier a dû être réparé plusieurs fois. M. Max-Him
ne donnera que sept représentations. Nous avons
retrouvé ces bons Lyonnais Chavet et Girier,
amis en diable et faisant pétiller l'esprit gau-
lois dans des strophes à l'emporte-pièce et des
monologues de pur réalisme. On leur a fait fête,
ainsi qu'à Plessis (trois dernières représentations).
Les Caraque (dernières soirées), Edgard, l'am-
sam, Marion, etc. *Edgard et sa femme*.

Incessamment : Hill et Hull et Vauvel, de l'El-
dorado. A l'étude : *Les suites d'un premier lit*.

Quartier de Serin. — A l'occasion du tirage
de la tombola de la course de courses, qui aura
lieu demain, dimanche, fête de famille, quai de
Serin, 20, café Noël.

Le soir, à sept heures, bal privé, quai de Serin,
n° 44.

Vogue du pont Lafayette et de Saint-
Pothin. — Continuation de la vogue jusqu'à
l'ouverture de la fête de la Croix-Rousse, fixée
au 9 octobre.

Saint-Floret (Puy-de-Dôme), le 15 juillet
1894. — Je suis heureux de vous dire que
je me suis très bien trouvé d'avoir prescrit
vos Pilules Suisses contre la constipation,
les migraines, les vertiges, etc. Elles m'ont
paru surtout très utiles aux personnes
âgées pour prévenir la congestion. Un vieil-
lard de 76 ans, atteint de vertiges qui me
faisaient craindre une attaque de ramollisse-
ment cérébral, a vu disparaître les vertiges
et les troubles de la vue auxquels il était
sujet. Vous pouvez faire de ma lettre l'usage
qu'il vous plaira.

Docteur LOUIS BARTUT.

Contemporaine de Charles X.
C'est en effet sous le règne du dernier roi
de la branche aînée des Bourbons, c'est-à-
dire en 1825, que fut créée l'ancienne maison
Chaine, à laquelle nous avons fait allusion
hier.

Cette maison de nouveautés qui va liqui-
der, située rue de la République, n° 4, à
Lyon, est parfaitement connue à soixante
lieues à la ronde. — Nous ne vous dirons
absolument rien de la grande nouvelle, abso-
lument officielle aujourd'hui, va surprendre
donne ou quatorze départements.

A demain les détails intéressants.

Le Quin Bruno, au Paradis perdu !
Aurait-tenté Dieu ! Adam !... Eve ! l'aurait-tu !

Photo du Serpent. — Grands Rabais

Dernière Heure

La Guerre au Dahomey
UN NOUVEAU COMBAT

Porto-Novo, 30 septembre.

Les canonnières *Opale* et *Corail*, opé-
rant une reconnaissance le 28 septembre,
à neuf heures du matin, ont rencontré
l'ennemi très nombreux sur les deux
rives de l'Ouémé à Tohoué.

Chaque canonnière portait une section
de légionnaires.

Le combat a été extrêmement meur-
trier pour les Dahoméens qui se sont en-
foncés en laissant de nombreux morts sur
le terrain.

Nous avons eu un légionnaire tué et
treize blessés.

Le ministre de la marine a reçu du colonel
Dodds, un télégramme confirmant les dépêches
Havas, de Porto-Novo, et donnant en plus les
renseignements suivants :

Le colonel Dodds annonce qu'il s'est
avancé jusqu'à Avangetome avec toute
la colonne et qu'il a fait exécuter des re-
connaissances par terre et par rivière.

Il confirme que dans le combat livré
par les canonnières *Corail* et *Opale*, nous
n'avons eu qu'un soldat de la légion
étrangère tué et dix blessés légèrement,
et trois grièvement, tant européens
qu'indigènes.

Les équipages et les troupes d'équi-
page sont pleins d'entrain.
L'état sanitaire est bon.

L'ASSASSIN PLISTA
Paris, 30 septembre.

Virgile Plista, l'assassin de Fontenay-
sous-Bois, a renouvelé ce soir, devant
le juge d'instruction, ses aveux. Il a été
conduit ensuite à la Permanence ainsi que
sa compagne, Gabrielle Leblanc.

UNE LETTRE DU COMTE DE PARIS
Paris, 30 septembre.

La « Gazette de France » publie ce soir
une lettre par laquelle le comte de
Paris félicite le comte d'Haussonville
pour le discours qu'il a prononcé à
Montauban. Le prétendant y déclare
une fois de plus que le principe monar-
chique est seul capable d'étudier impar-
tialement et de résoudre équitablement
les problèmes sociaux, tout en mainte-
nant fermement l'ordre public et la li-
berté du travail.

« Toutes les fautes, ajoute-t-il, commises
depuis cent ans, proviennent de l'oubli
des traditions. »

Ce n'est pas encore ce document qui
avancera les affaires du parti orléaniste.

M. RIBOT DANS LE PAS-DE-CALAIS
Aire-sur-la-Lys.

M. Ribot, au punch qui lui était offert
par le conseil municipal, a prononcé
quelques paroles. Il a passé en revue les
questions de politique générale et s'est
félicité des résultats obtenus aux der-
nières élections.

Le punch s'est terminé par un vote de
confiance dans le gouvernement républi-
cain.

DÉSERTEURS ALLEMANDS
Arras, 30 septembre.

Quatre déserteurs allemands viennent
d'arriver à Arras où ils se sont présentés
au commissariat de police, après avoir
passé la nuit à la maison de refuge. Ils
ont contracté aujourd'hui un engagement
dans la légion étrangère.

Ils se plaignent des mauvais traite-
ments qu'ils subissent en Allemagne.

NOTRE AMBASSADEUR AU MAROC
Tanger, 30 septembre.

M. d'Aubigny est arrivé à Fez le 27.
Il a été l'objet d'une véritable manifesta-
tion de sympathie pour la France de la
part de la population arabe.

La réception solennelle

MÈRE ET MARTYRE

PAR PAUL D'AIGREMONT

Mais c'est horrible, murmura-t-elle affolée, horrible !... Elle s'était instinctivement levée, elle fit quelques pas au hasard, puis, sentant ses forces l'abandonner, elle se laissa tomber sur le premier fauteuil venu, et éclata en sanglots.

aux regards vipérins de ce juge inconnu, mais malveillant ? Elle se raidit, essaya ses yeux, et dans un mouvement de suprême dignité, releva sa tête pâle. Grenier fit quelques pas et, tout à coup, les bras croisés, droit devant elle : — Alors, lui dit-il, vous avouez ?

dans vos réponses ne vous a disculpée, donc je dois remplir ma mission jusqu'au bout, et vous faire écrouer à la prison de Saint-Justin. — Mon Dieu ! Mon Dieu !... murmura la malheureuse, c'est à en devenir folle !... A ce moment, André Bascou s'approcha. — Courage, madame, lui dit-il ; les plus honnêtes gens sont sous le coup de semblables aberrations de la justice.

Dès qu'elle fut dans l'antichambre, Jeannie saisit ses mains qu'elle couvrit de baisers éperdus et de larmes brûlantes. — Vite, dit-elle, venez !... Elle l'entraîna vers un petit salon tout proche. — Oh ! ne restez pas sous le coup de cette arrestation, ma maîtresse tant aimée, lui dit-elle en pleurant à sanglots. Venez, venez... Je vous en prie, je vous en conjure !... Vous en prison, Dieu du ciel !... J'en deviens folle !

dans les landes à trois kilomètres d'ici, personne qu'André Bascou, et lui au contraire dirigera les recherches d'un autre côté. Vous attendrez dans la cachette jusqu'à la nuit. Dès que les ténèbres seront profondes, une voiture sera à l'entrée du passage ; en quelques heures, vous gagnerez les montagnes, et de là l'Espagne. Rapportez-vous-en à moi, je réponds de tout.

A la vue de la nourrice, M. Grenier eut un mauvais sourire, et d'un regard cruel enveloppa la mère et l'enfant. La marquise saisit au passage le regard du juge. Une lueur subite, une perception spontanée de l'infamie turpitude dont elle allait être victime, éclaira sa pensée.

AVIS

Je placerais 400 mille francs en une ou plusieurs hypothèques. — Écrire à M. D. nis ROGER, poste restante, à Lyon-Bellecour.

DIX ANS DE SUCCÈS

M^{ME} CLAUDIA somnambule Renseignez avec précision sur toutes les phases de la vie. Son savoir dépasse toute concurrence loyale. La consulter c'est le moyen de prévenir toutes déceptions. Lyon, rue Centrale, 4, au 2^{me} P. modérés. Correspondance

ON OFFRE

à voyageur d'épicerie, la représentation à la commission d'un article de consommation très connu. — S'adresser aux Petits Docks du Commerce, 12, rue Confort, Lyon.

SERRURERIE POUR PARCS ET JARDINS

Portails, grilles, balcons, serres, ponts, marquises, vérandahs, châssis de couche, clôtures légères. Piquets pour vignes à tension des fils instantanée. E. RAOULX, 180, cours Lafayette, Lyon

AGENCE GÉNÉRALE

2-4, rue Victor-Hugo, 2-4 ÉPICERIE FINE près place du Port, rue passage-gère. Prix, 5,000 fr. Log. 4,080 fr., exist. 50 ans. Prix, 50 fr. p. j. On ne paie que les agenc. Affaire unique.

LINGERIE-MERCIERIE

rue b fréquentée et dans centre, agencem. magnifiques. T. p. v. 20 ans. Cause santé. Pr. 12,000 fr. Bén. pr. 10,000 fr.

COMESTIBLES

sur marché import. et gr. qual. Loy., 1,200 fr. Prix, 3,500 fr. Rec. 100 fr. p. j. Cause grav.

GRANDEBRASSERIE

près gare import., aff. except. Prix, 20,000 fr., rec. 30,000. Baux bén. Loy. 2,000 fr.

GRANDS JEUX DE BOULES

la meilleure position, aff. exc. Affaires 45,000 fr. Bén. rec. 12,000 fr. Prix à débattre. Loy. 2,700 fr.

CAISSE MUTUELLE

Institution Française d'Épargne et de Prévoyance SIÈGE SOCIAL A LYON : Rue Centrale, 32 Agences principales : Paris, Marseille, Bordeaux, Grenoble OBJET DE LA SOCIÉTÉ RECONSTITUTION DE CAPITAUX — RENTES VIAGÈRES OUVERTURE DE CRÉDIT Capitaux assurés : HUIT Millions

PHOTOGRAVURE

ARTISTIQUE & INDUSTRIELLE CATALOGUES COMMERCIAUX ILLUSTRATIONS DE LIVRES & JOURNAUX B. DELAYE 8, Rue Henri IV, 8 Stéréotypie — LYON — Galvanoplastie Envoi de spécimens et renseignements sur demande

LOTÉRIE

AU PROFIT DE L'Œuvre des Petites Filles Abandonnées 45,000 BILLETS SEULEMENT PRINCIPAUX LOTS CHAPELLE RELIQUAIRE, 3,200 fr. en Espèces bracelet OR et BRILLANTS remboursés à 500 francs en Espèces. CINQ LOTS DE JOLIES GRAVURES Plus une grande quantité de lots divers de réelle valeur TIRAGE PROCHAIN PRIX DU BILLET : 1 FRANC

MAISON D'ACCOUCHEMENT

M^{ME} Bernollin 38, RUE DE LA MADELEINE, 38 Traitement spécial des maladies des Dames, de 2 à 4 heures TIEND DES PENSIONNAIRES

CAFÉ-RESTAURANT DU PALMIER

6, Rue Childebert (Façade place de la République) Lyon Bière Française 0.25 Vin du Beaujolais Déjeuners et Dîners à 2.50 Toutes les consommations sont de MARQUE Service à la Carte — Salons au premier — Eclairage électrique

Entreprise de Travaux Publics et Privés

ODDOUX & C^{IE} Entrepreneurs à Lyon, Concessionnaires de la DÉMOLITION DU QUARTIER GROLEE BOIS à BRULER Vente de tous les matériaux concernant la construction. A louer de suite grands et petits locaux propres au commerce et à l'industrie, divisés au gré du preneur. A louer de suite appartements pour employés et ouvriers. BON MARCHÉ EXCEPTIONNEL S'adresser à nos Entrepôts, place de l'Abondance (Près le cours Gambetta) — LYON-GUILLOTIÈRE —

VIENT DE PARAÎTRE L'EXPOSITION DE LYON PAR UN DÉSINTÉRESSÉ EN VENTE : Chez tous les libraires et dans les kiosques. — VENTE EN GROS : chez M. Melin, 7, rue Quatre-Chapeaux Prix : 20 Centimes. — Franco par la poste : 25 Centimes

BOURSE DE LYON

Table of stock market data for Lyon, including various bonds and shares.

BOURSE DE PARIS

Table of stock market data for Paris, including government bonds and various stocks.

APRÈS BOURSE

Table of market data after the Paris stock exchange closes.

CONDITION DES SOIES DE LYON

Table of silk market conditions for Lyon, listing various grades and prices.

MARCHÉ DE LA VILLETTE

Table of market data for the Villette market, including livestock prices.

V. VERMOREL

Advertisement for V. Vermorel, a constructor and manufacturer of agricultural machinery.

Advertisement for Thé des Mandarins, featuring a list of products and contact information.